

BAEPI

Bureau n° 4206S

Affaire suivie par :

Mehdi ZEMMOURI

Tél : 03 20 62 31 66

Mél : mehdi.zemmouri@ac-lille.fr

dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay

59000 Lille

Lille, le 02 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges publics et
privés sous contrat et des établissements
régionaux d'enseignement adapté

Objet : Opération *Le Parlement des enfants* – Année scolaire 2024-2025

P.J. : - Règlement de l'opération 2024-2025

- Courrier co-signé par Madame la Ministre et Madame la Présidente de l'Assemblée nationale
- Fiche d'inscription
- Modèle de lettre de motivation
- Cartographie des circonscriptions électorales du département du Nord

La Présidente de l'Assemblée nationale et la Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse organisent conjointement la **28ème édition du Parlement des enfants**.

Cette opération concerne toutes les classes de 6^e des collèges publics et privés sous contrat, y compris les 6^e SEGPA et les 6^e des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants>, et sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Je souhaite vous rappeler les principales étapes :

- **Comment candidater ?**

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à transmettre sa candidature à la DSDEN **avant le vendredi 18 octobre 2024**.

Les candidatures sont à envoyer au service, uniquement par courrier électronique à l'adresse : dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

Le dossier sera constitué des deux imprimés que vous trouverez en annexe :

- **la fiche d'inscription** qui devra être remplie très lisiblement et avec précision (toutes les rubriques doivent être renseignées).

Une aide est disponible à l'adresse suivante : <https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/formulaire/>. Elle vous permettra d'identifier la circonscription électorale dans laquelle se situe votre collège.

- **la lettre de motivation** qui indiquera en rente lignes maximum les raisons pour lesquelles la classe souhaite poser sa candidature.

Après examen des dossiers, il ne sera retenu **qu'une seule classe** par circonscription électorale.

Les classes retenues seront informées en temps utile du déroulement de l'opération.

Le référent académique « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination de cette opération et sera destinataire de la liste des classes retenues dans le département.

- **Le thème retenu en 2024-2025 :**

Les classes retenues rédigeront une proposition de loi de leur choix sur le thème suivant : « **La protection de la biodiversité marine** ».

Alors que le président de la République a déclaré 2025 « année des océans » et que la troisième conférence des Nations Unies pour l'océan se tiendra à Nice en juin, ce thème permettra aux élèves de prendre conscience des enjeux écologiques à travers l'éducation au développement durable.

Le travail de rédaction devra être l'aboutissement d'une réflexion collective et correspondre à une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression.

- **Le calendrier du Parlement des enfants pour la classe retenue :**

Cette année, **une classe sera retenue** dans chaque circonscription électorale, soit 21 classes au total pour le département du Nord.

Pour aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition des documents pédagogiques en téléchargement libre d'accès sur le site <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Le travail pédagogique pourra éventuellement être complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de sa circonscription électorale, ou par une visite du Palais Bourbon. Pour réserver une visite, les classes sont invitées à prendre contact avec leur député le plus tôt possible.

La proposition de loi choisie sera transmise à la DSDEN au plus tard le **vendredi 07 février 2025**.

Le jury académique se tiendra **entre le lundi 10 février et le jeudi 13 mars 2025 inclus**, afin de sélectionner **une** proposition de loi qui sera transmise à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Le jury national se réunira **le lundi 28 avril 2025 ou le mardi 29 avril 2025** pour sélectionner les meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques, les collectivités d'outre-mer et les écoles françaises à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Le vote final : les classes participantes élisent, par vote électronique, entre **le mardi 20 mai 2025 et le mercredi 28 mai 2025**, la proposition de loi du Parlement des enfants de l'année.

La classe dont la proposition de loi aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée en **juin 2025**, à l'Assemblée nationale avec son enseignant, pour la cérémonie de remise du prix.

Je souhaite que cette opération mobilise l'ensemble des équipes pédagogiques et en premier lieu, les chefs d'établissement. C'est pourquoi je vous demande de lui porter une attention toute particulière et vous remercie pour votre implication dans la réussite de cette opération éducative.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Olivier COTTET